

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	10	12

1-2601/2026

Date de la convocation

20 janvier 2026

Date d'affichage

20 janvier 2026

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 26 janvier 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Jean-Pierre BRITIS, Yannick CLAVERIE, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN, Fanny MARTHOUD-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Excusés : M. Alain KOMPANITCHENKO (ayant donné procuration à M. Jean-Pierre BRITIS), M. Patrick CHAUVIN (ayant donné procuration à M. Bruno LERMANOU), Frédéric CATHALOGNE, Patrick PAREDES.

Secrétaire de séance : M. Grégory PALENGAT.

Objet : autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 35.595,57 euros. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Le Maire expose à l'assemblée que les dépenses TTC nécessaires concernées sont :

- Plantation d'arbres d'ornement dans la cour de l'école -compte 2121 pour 1.150,50 €.
- Couchettes standard pour l'école maternelle – compte 21841 – op 11 pour 104,95 €.

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 35.595,57 euros pour les opérations suivantes :

- Plantation d'arbres d'ornement dans la cour de l'école -compte 2121 pour 1.150,50 €.
- Couchettes standard pour l'école maternelle – compte 21841 – op 11 pour 104,95 €.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Guy CAZALET



20 route de l'Eglise 64160 GABASTON

☎ : 05 59 68 33 98 – Messagerie : mairiedegabaston@gmail.com

Site internet : www.gabaston.fr